

Je vous prie de trouver ci-joint l'avis défavorable de Vienne Nature sur le projet soumis à l'enquête publique.

Arrêté N° 2022-DCPPAT /BE-125 du 18 juillet 2022, prescrivant l'ouverture de l'enquête publique préalable à la délivrance du permis de construire nécessaire à la réalisation d'une centrale photovoltaïque par la SNC Parc Solaire de Loup Pendut, projet situé au lieu-dit Juillé sur la commune de Saulgé.

J'attire votre attention sur l'enjeu que représente cette enquête publique qui consiste à construire une centrale solaire sur une zone agricole en activité.

Je vous d'agréer, monsieur le commissaire enquêteur, l'expression de mes salutations distinguées.

Michel LEVASSEUR, Président de Vienne Nature